



# Réunion du Conseil d'Administration

## Vendredi 24 Novembre 2023 à 11h00

### PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



#### Ouverture de la séance – désignation du secrétaire de la séance

Murielle LE GOFF

*À l'unanimité les membres du conseil adoptent cette proposition*

#### Lecture des procurations :

Fabienne BENSIALI-SARAZI à Murielle LE GOFF

#### Début de l'ordre du jour

##### 1. Installation d'un nouveau membre pour le collège des élus de la commune de Florensac

Madame MARTINEZ, ancienne conseillère de la Commune de Florensac, a démissionné de l'ensemble de ses fonctions communales et de toutes ses délégations. Le Conseil Municipal de la Commune de Florensac, en date du 24 octobre 2023, a désigné, par Délibération n°2023-061a, Madame Fabienne BENSIALI-SARAZI pour siéger au Conseil d'Administration en tant que 6<sup>e</sup> membre du collège des Elus.

*À l'unanimité les membres du conseil valident cette proposition*

##### 2. Désignation d'une nouvelle Vice-Présidence et délégation de signature.

Il est proposé à l'Assemblée de désigner Madame Claude ARNAL en tant que Vice-Présidente du CCAS compte tenu de la démission de Madame Noëlle MARTINEZ citée précédemment.

Par ailleurs, comme le prévoit l'Article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Monsieur Vincent GAUDY, Maire de la Commune et Président du CCAS propose de déléguer certains pouvoirs à Madame Claude ARNAL, Vice-Président élue, notamment dans la gestion des affaires courantes.

*À l'unanimité les membres du conseil valident ces propositions*

##### 3. Annulation de dettes.

La locataire du 2 passage Rey Cadet, 34510 FLORENSAC, étant en grande difficulté financière, n'a pas réglé les diverses charges incombant à son logement. Le logement occupé est propriété du CCAS et a été mis à sa location par le CCAS en Juillet 2022.

La période de créance s'étend de Janvier 2023 à son départ, le 30 Juin 2023. La dette contractée auprès du CCAS s'élève à environ 300€ pour les 6 mois.

*À l'unanimité les membres du conseil valident cette proposition*

4. Repas des Aînés.

Comme chaque année, le Repas des Aînés se tient en tout début d'année. C'est un moment de partage et de convivialité attendu avec beaucoup d'impatience par bon nombre de Florensacois. Monsieur le Président propose de fixer la date du 08 Janvier 2024 à la salle de spectacle de Florensac. Les conditions d'inscriptions restent inchangées.

*À l'unanimité les membres du conseil valident cette proposition*

**Fin de l'Ordre du jour**

Le secrétaire de séance



